



DOSSIER PROFESSIONNEL COORDINATEUR, UN RÔLE PIVOT

»» cultés. «On voit dans certaines structures des coordinateurs qui ont des formations spécifiques [voir interview, NDLR], ce qui leur donne un atout important pour monter les dossiers», constate le Dr Antoine Brun d'Arre. «De notre côté, nous voyons bien que nous sommes un peu limités sur cet aspect». Le Cévenol cite notamment le projet de création d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), pour laquelle son équipe aurait besoin de compétences supplémentaires. La fonction de coordination devrait en effet prendre une autre dimension ces prochaines années avec la multiplication de ces organisations territoriales de professionnels. Malheureusement, les aides financières de l'Assurance maladie pour les CPTS sont insuffisantes pour recruter un

UN COORDINATEUR SALARIÉ, COMBIEN ÇA COÛTE ?

Quand le travail se rapproche de celui d'une secrétaire, le salaire tourne autour du Smic horaire. Pour ceux qui ont des responsabilités managériales, avec un statut de cadre, la rémunération monte jusqu'à trois fois le Smic.

coordinateur, regrette le Dr Brun d'Arre.

Mais la question du financement doit pouvoir être dépassée. C'est du moins ce que pense Pierre de Haas. «Le métier de coordinateur est un vrai métier, et il faut le voir comme un investissement», estime-t-il. «Un coordinateur peut aller chercher les financements, sait comment augmenter les fonds ACI, comment encourager les professionnels de santé...». Attention cependant à ne pas voir le coordinateur comme le directeur de la MSP. «Il n'y a pas de patron dans une MSP», rappelle Edwige Genevois. «Ce sont des libéraux qui travaillent ensemble à une meilleure prise en charge, on est donc dans un management très participatif, une forme de leadership partagé». Coordonnés, mais pas subordonnés ! ■

FRANÇOIS-XAVIER SCHWEYER*

« Des profils variables selon les régions »

Pourquoi avoir créé une formation dédiée aux coordinateurs de MSP à l'EHESP ?



François-Xavier Schweyer : La réflexion part d'un groupe technique au sein de la HAS sur la définition d'un référentiel de promotion de l'exercice coordonné. Ce groupe technique s'est mis à réfléchir aux fonctions d'appui dont les équipes et les leaders avaient besoin. Cela a débouché sur une formation à destination des coordinateurs, qui a commencé sous forme de pilote en 2016-2017 dans six régions expérimentales.

Comment se déroule la formation ?

F.-X. S. : C'est une formation diplômante qui se déroule sur deux ans avec six sessions régionales en présentiel, et de l'e-learning via une plateforme pédagogique interactive. Une première promotion d'une centaine de coordinateurs est sortie à l'issue de la phase pilote, puis le dispositif a été généralisé. Il y a eu une deuxième promotion avec 150 diplômés pour 2018-2019, et nous avons démarré une troisième promotion dans six régions pour 2019-2020.

Quel est le contenu de la formation ?

F.-X. S. : Le contenu socle comprend quatre axes. Le premier porte sur la définition de la fonction de coordinateur, et notamment sur la différence avec celle de leader ou de porteur de projet. Le deuxième concerne la dynamique d'équipe et l'animation, le troisième le projet de santé contractualisé avec l'ARS, et le quatrième des questions telles que la démarche qualité ou les systèmes d'information. En 2020, nous avons mis en place des modules complémentaires. Les diplômés peuvent continuer à se former sur la communication, la télé-médecine...

Quel est le profil des diplômés ?

F.-X. S. : C'est assez variable selon les régions. On peut déjà dire qu'il y a 86 % de femmes. Ensuite, un peu plus de la moitié des coordinateurs sont des professionnels de santé, dont une majorité d'infirmières, mais il y a aussi des kinés, des sages-femmes, et quelques médecins et pharmaciens. Le deuxième profil est plutôt administratif, avec beaucoup de secrétaires médicales ou d'assistantes, mais aussi des cadres du privé qui s'orientent vers ce type de fonction en deuxième partie de carrière. Enfin, il y a ceux qu'on peut appeler des coordinateurs de métier,

qui commencent leur carrière en tant que coordinateur ou coordinatrice.

Dans quel cadre exercent-ils ?

F.-X. S. : Le statut d'emploi est variable d'une région à l'autre. Certains sont salariés des Sisa [Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, cadre juridique des MSP, NDLR], engagés en CDI et travaillant dans la très grande majorité des cas à temps partiel. D'autres sont autoentrepreneurs ou prestataires de service. Il y a aussi des gens qui font des vacations : une secrétaire, par exemple, va exercer des missions de coordination dans le cadre de ses fonctions.

Existe-t-il des formations pour d'autres types de coordination ?

F.-X. S. : Le modèle original, centré sur la coordination des MSP, s'est ouvert depuis 2019 aux coordinateurs de centres de santé, et aux coordinateurs de dispositifs d'appui à la coordination. Et il y a dans deux régions une expérimentation pour la coordination de CPTS. Avec une démarche spécifique, bien sûr, car il ne s'agit pas des mêmes métiers. ■

* sociologue et co-animateur de la formation « Coordinateur de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires » créée par l'École des hautes études de santé publique (EHESP) de Rennes